

(fenêtres) (sur . cours)

Le Samedi
c'est fini ?

Lettre au
Président
L'école répond

Budget
Grève en débat

AUTORITÉ

MAIS QUE FAIT

LA MAITRESSE ?



(fenêtres) (sur . cours)

N° 302 1^{er} octobre 2007

Edit



Actu

5

**SCOLARISATION
DES 2 ANS :**
*La Bretagne se
mobilise*



Dossier

13

**L'AUTORITE
A L'ECOLE**
*Comment se construit
l'autorité à l'école ?
Notre dossier explore
points de vue et
expériences.*



Métier

18

RUGBY A COURBEVOIE :
*Une école du respect et de la
maîtrise de soi.*
LIVRET SCOLAIRE :
*Un rapport de l'IGEN analyse
son utilisation dans les écoles.*



Réflexions

26

LEUR AVIS :
*Le Grenelle de
l'environnement*
INTERVIEW :
*Ségrégation et carte scolaire
Marco Oberti, maître de
conférences à Sciences Po -
Paris*



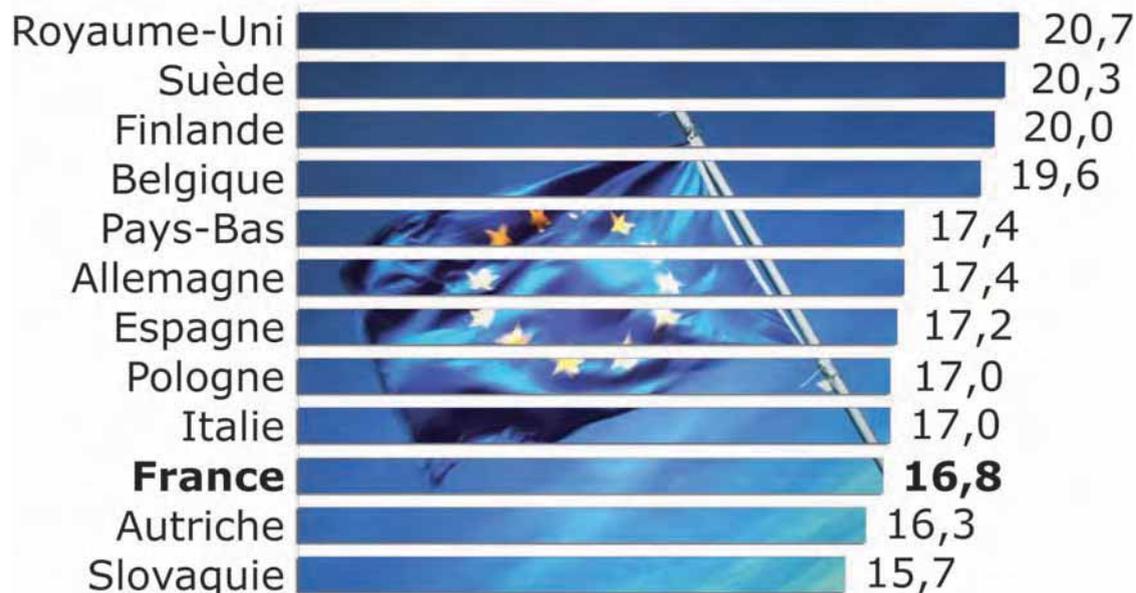
P

Parmi les annonces tous azimuts du gouvernement, la suppression du samedi matin est discutée partout sans précision aucune sur les modalités. Economique et populaire, cette mesure sera-t-elle la seule proposition pour la « refondation de l'école » annoncée ? Les suppressions de postes, sans précédent, du budget 2008, aggraveront encore les conditions de travail dans les écoles. Et cela sur fond de remise en question des régimes spéciaux de retraite, du système de protection sociale, des services publics, de durcissement à l'égard des sans-papier aboutissant à des drames... C'est pour cela que les syndicats doivent peser de toutes leurs forces pour faire entendre les solutions alternatives, élaborées par la profession dans le sens de la réussite de tous les élèves. Les mobilisations des prochaines semaines seront déterminantes : une grève est en débat au niveau des fédérations de l'éducation, un appel sous forme de lettre ouverte au président est lancé par 14 organisations. Il faudra compter avec le mouvement social !

Marianne Baby

ESPERANCE DE SCOLARISATION LA FRANCE MAUVAISE ELEVE

L'espérance de scolarisation pour un enfant de 5 ans est de 16,8 ans pour la France. La moyenne pour les pays de l'OCDE est 17,4 ans.



Source OCDE. Les chiffres sont sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=CMPTEF07121&tab_id=157

La position de la France par rapport aux pays de l'OCDE n'est pas glorieuse. On retrouve les conséquences des effets de l'insuffisance des investissements consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche : le coût annuel par étudiant y est inférieur à la moyenne de l'OCDE.

L'espérance de scolarisation s'est d'ailleurs stabilisée depuis 1995 (quasiment identique aux Etats-Unis qui ont une espérance de 16,8 ans), alors que dans le même temps cette espérance s'est accrue de 2 ans pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Les conclusions des évaluations PISA sont confirmées : si le système scolaire français produit trop de jeunes en échec qui quittent précocément le système, ceux qui y restent réussissent plutôt mieux que dans les autres pays.

IMMIGRATION : DURCISSEMENT DE LA LOI

Jeudi 20 septembre, le très controversé projet de loi sur l'immigration a été adopté. Il durcit les conditions du regroupement familial et autorise, à titre expérimental, le recours aux tests ADN pour prouver une filiation. Le texte, qui a pour but de compléter les lois de 2003 et



2006 prévoit que toute personne de plus de 16 ans demandant à rejoindre la France au titre du regroupement familial devra se soumettre à une évaluation de son degré de connaissance de la langue et des valeurs de la République dans son pays d'origine. Les tests ADN, amendement du député UMP Thierry Mariani, sont autorisés jusqu'au 31 décembre 2010 pour les candidats au regroupement familial qui voudraient apporter la preuve de leur filiation. Cette disposition est notamment dénoncée par le collectif de scientifiques *Sauvons la recherche** comme contraire à la loi de bioéthique de 1994, confirmée en 2004. En France, les tests génétiques à des fins autres que

scientifiques ou médicales sont interdits par l'article 16 du code civil, sauf dans des cas graves et pour des personnes sous contrôle judiciaire. Concernant le droit d'asile, l'Assemblée nationale a réduit d'un mois à 15 jours le délai de recours laissé à l'étranger devant la *Commission de recours des réfugiés* (CRR) après le rejet de sa demande d'asile. Le projet voté fait aussi passer l'*Office français des réfugiés et apatrides* (OFPRA) de la tutelle du ministère des affaires étrangères à celle du ministère de l'immigration.

Autre dispositif controversé adopté avec l'accord du ministre Brice Hortefeux : la levée de l'interdiction du recensement des origines raciales ou ethniques pour la conduite d'études sur "*la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration*".

*<http://tmp.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article1625>

BOURGOGNE : 2 ECOLES FERMEES POUR TOXICITE

A Chenôve, en Côte-d'Or, une étude diligentée par l'Agence de la santé sur les pesticides dans l'atmosphère urbaine, a inopinément mis à jour dans un groupe scolaire des taux anormaux de produits toxiques utilisés dans le traitement du bois des charpentes.

Le groupe scolaire Bourdenières a été fermé, sans doute pour l'année scolaire. Les 4 classes de maternelle ont « déménagé » dans une école voisine, les 2 classes de CP dans une autre. Par contre, les 5 autres classes (du CE1 au CM2, ainsi que la Clis), sont hébergées au Centre de loisirs... qui poursuit ses activités.

5 OCTOBRE : POUR LES ENSEIGNANTS DU MONDE

L'internationale de l'éducation organise le 5 octobre prochain « la journée mondiale des enseignants » sur le thème « des enseignantes et des enseignants de qualité pour une formation de qualité ». L'accent sera mis sur l'amélioration des conditions de travail des enseignants, vecteur de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves. Chacun est même appelé à apporter son témoignage sur le site de l'IE.

<http://www.ei-ie.org/worldteachersday/fr/>

144

C'est le nombre de syndicalistes assassinés en 2006 selon le rapport annuel de la *Confédération syndicale internationale (CSI)*. Plus de 800 syndicalistes ont été battus ou torturés, 5000 arrêtés et plus de 8000 licenciés pour activités syndicales, lors de cette même année.

10 OCTOBRE : CONTRE LA PEINE DE MORT

La coalition mondiale contre la peine de mort regroupant des ONG, associations de juristes, collectivités locales, syndicats dont la FSU, appelle à dire : « Non à la peine de mort ». Pétitions, tables rondes, conférences de presse, expositions, visites de condamnés à mort sont prévues dans plus d'une centaine de pays. Cette année, la journée du 10 octobre met l'accent sur un projet de résolution soumis à l'Assemblée Générale de l'ONU prévoyant un moratoire universel sur les exécutions.

www.worldcoalition.org

SENEGAL : EN PROGRES

Au Sénégal, 107 000 élèves ont été admis cette année en classe de 6ème contre seulement 40 000 en 2 000. Malgré cette progression, les efforts sont encore à poursuivre. Seulement 40 000 obtiennent par la suite leur baccalauréat.

« La réforme des régimes spéciaux préalables à d'autres remises en cause »

Pourquoi le gouvernement est-il pressé de réformer les régimes spéciaux ?

Dans un contexte où l'allongement de la vie alourdit les besoins de financement des retraites, il a été décidé d'allonger la durée de cotisation exigée pour une retraite à taux plein dès 1993, pour les salariés du secteur privé, puis, en 2003 pour les fonctionnaires. Les régimes spéciaux échappaient à la règle jusqu'à présent : ils ne concernent cependant que 500 000 personnes (moins de 6 % des actifs) et 1 million de retraités. Mais, le gouvernement tient à aligner les régimes spéciaux sur le régime des fonctionnaires avant le rendez-vous prévu en 2008 qui pourrait voir les conditions se durcir pour tous, une nécessité contestée par certains économistes, au vu de la situation démographique présente.

Comment selon vous cette question doit-elle être traitée ?

Il faut qu'elle fasse l'objet d'un large débat public, que tous les enjeux soient explicités, qu'il y ait une négociation globale.



Philippe Frémeaux est directeur de la rédaction du magazine « Alternatives économiques »

Comment parler d'équité quand on vient de donner plus de 10 milliards de cadeaux fiscaux aux plus aisés ? La possibilité de travailler plus longtemps peut être envisagée, mais à deux conditions : que la pénibilité effective soit prise en compte, et surtout qu'on aille vers une amélioration des conditions de travail pour que celui-ci devienne moins pénible. Or, les négociations sur ce point n'ont pas abouti à cause des réticences patronales...

Vous proposez de réfléchir sur l'exemple suédois ?

En effet, la Suède a décidé de fixer un plafond de 15 % du PIB aux dépenses liées aux retraites. Dans le cadre de ce plafond, les Suédois ajustent la durée de la vie active, le montant des cotisations et celui des pensions. Mais la France consacre actuellement 12,5% de son PIB aux retraites, il y a encore de la marge pour accroître légèrement les cotisations.

Propos recueillis par Daniel Labaquère

www.alternatives-economiques.fr

MOBILISATIONS RESF DU 20 AU 24 OCTOBRE

Suite aux actions d'opposition aux expulsions d'élèves ou de familles sans-papier, des militants RESF, des enseignants, commentent à être poursuivis dans le cadre de procédures pénales : procès de Méru (Oise) le 24, procès de Florimond Guimard le 22 octobre à Aix en Provence. Ce même jour un grand rassemblement sera organisé devant le tribunal et la FSU a déposé un préavis de grève pour permettre la participation du plus grand nombre...

Auparavant, le 16 octobre, Florimond Guimard ira à Strasbourg pour recevoir le prix pour des « actions en faveur des droits de l'homme », décerné à RESF par le Parlement européen. Le week-end précédent le procès verra Marseille s'animer de



meetings et de concerts avec une manifestation le 20 octobre, journée de solidarité avec les étrangers à l'initiative aussi de l'UCIJ, *Uni(e)s contre l'immigration jetable*. Des délégations d'autres

départements devraient y participer. En attendant il est essentiel de continuer à signer la pétition sur le site*. Une mobilisation nécessaire qui s'étend. A Paris un rassemblement a réuni près de 500 personnes le 24 septembre dernier après la mort d'une femme chinoise sans papiers, Mme Chunlan Liu, survenue lors d'une enquête de police.

*<http://www.valplan.info/petitions/index.php?petition=3>

Réunion des fédérations de la Fonction publique le 1er octobre et des fédérations de l'Education nationale le 2. Quelles actions proposer pour défendre les emplois, les salaires et l'école ?

DERNIÈRE HEURE

Le ministre annonce la fin du samedi

A l'heure où nous mettons sous presse, les radios et les dépêches annoncent la décision attendue sous peu du ministre de supprimer les cours du samedi matin à l'école primaire. Ce n'est pas rien.

26 % des enfants pratiquent déjà la semaine de quatre jours. Mais on ne sait pas, à cette heure si l'on va vers une réduction des horaires ou d'un réaménagement des rythmes.

Une telle mesure a des incidences importantes sur la vie des familles et des enfants, l'organisation des écoles et le travail des enseignants.

La manière dont cette question est abordée influe même sur la vision générale de l'éducation que porte le pays. On ne peut prendre une telle décision sans concertation sur les choix qui seront faits quant au maintien ou non du nombre d'heures d'enseignement pour les enfants et pour les enseignants, les rythmes scolaires et leur influence sur les apprentissages, les dispositifs mis en place dans ou hors l'école en dehors des heures de cours, les périodes de vacances...

Le Snuipp demande une réflexion approfondie avec tous les acteurs sur cette question. Il demande à être reçu en urgence par le ministre.

Revaloriser, pourquoi pas ? Mais commençons d'abord par les salaires ! C'est que réclament les fédérations de fonctionnaires. Elles demandent l'ouverture immédiate de négociations salariales et entendent profiter des conférences de la Fonction publique pour défendre l'emploi public statutaire et les services publics.

Les fédérations de fonctionnaires se réunissent à nouveau le 1^{er} octobre. La FSU a mis en débat une grève unitaire. L'organisation d'une « riposte d'envergure » est à l'ordre du jour.

L'ECOLE SUR TOUS LES FRONTS

Alors que les annonces gouvernementales se multiplient, les organisations du monde de l'éducation adressent au président de la République une lettre-pétition qu'elles appellent à signer massivement.

Tous les chantiers que le ministre a l'intention d'ouvrir méritent d'être traités avec le plus grand sérieux, de la maternelle à la revalorisation du métier. Les enseignants ont besoin d'être entendus et le SNUipp, première organisation syndicale de l'école primaire, entend porter leur voix.

La lettre du président de la République aux éducateurs n'apporte pas les réponses nécessaires à « l'amélioration de la réussite de tous les élèves » : c'est ce que 14 organisations, fédérations de l'Education nationale, parents d'élèves, mouvements pédagogiques, organisations de lycéens et d'étudiants, lui ont répondu dans une lettre-pétition à signer et à faire signer *. Elles appellent au changement tout en dénonçant la baisse des moyens.

Finie, l'école le samedi matin (voir ci-joint) ! Dépassé, le collège unique ? Si le ministre a déclaré « qu'il fallait en parler maintenant au passé », une large intersyndicale a rappelé son opposition à une sélection précoce des élèves. Associée à la suppression de la carte scolaire, une telle évolution ne pourrait qu'aggraver les inégalités scolaires.

Terminé, le statut de fonctionnaire ? Les suppressions de milliers d'emplois de fonc-

tionnaires imposeraient, selon le président de la République, un changement de culture : fin de la gestion par corps, incitation à « passer dans le privé », individualisation des carrières, fin du paritarisme mais aussi « travailler plus pour gagner plus », promotion et évaluation au mérite. Pour Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, ces principes « dynamitent la fonction publique ».

En « faillite », l'Etat ? Les 15 milliards de cadeaux fiscaux, dont les effets sur l'emploi seront négligeables, constituent autant de recettes en moins. Réduire les dépenses publiques, c'est d'abord pour le gouvernement réduire le nombre de fonctionnaires. Dans un autre domaine, c'est aussi faire payer les malades avec le projet de franchise médicale.

Le gouvernement essaie de faire miroiter quelques alouettes en parlant de revalorisation du métier d'enseignant. Le premier ministre a installé la commission chargée de mettre au point un « livre vert » qui établira un état des lieux du métier, et tracera « les contours des évolutions de la fonction et du métier enseignant pour les décennies à venir ».

www.lettreouverteaupresident.org/index.php?petition=1&signe=oui

AVOIR 2 ANS EN BRETAGNE

Manifestations et mobilisations de parents, d'élus et d'enseignants répondent aux très fortes pressions académiques pour diminuer le taux de scolarisation des 2 ans traditionnellement élevés en Bretagne

Cette année, « 24 enfants de 2 ans seront accueillis » à l'école de La Poterie de Rennes. « Une entorse à la règle », dit Catherine Boishardy, directrice, « puisque l'inspection académique a défini un seuil limitant l'inscription des 2 ans à 15% des effectifs de l'école avec interdiction de dépasser les effectifs de l'année précédente ». Mais Catherine accueille le « surplus » d'une école voisine, ce qui évite une fermeture qui aurait fait bondir les effectifs au delà de 30 dans toutes les classes. Cette « règle » des 15% (voir tiroir) a valu à l'Ille-et-Vilaine de baisser son taux de scolarisation de 60% en 2004 à 28% en 2007. Et ce, avec une base de calcul de 30 par classe, des conditions toujours extrêmes pour des élèves de 3, 4 ou 5 ans ! Et les enseignant(e)s doivent choisir entre ne pas inscrire ou prendre en surnombre : compliqué face à la forte demande des familles. Ainsi près de Pont-l'Abbé, l'école de Lambourg - 69 élèves pour 2 classes - connaît une importante mobilisation pour une ouverture : un exemple parmi d'autres dans le Finistère. Les calculs sur le fil, les réajustements de rentrée mettent les écoles maternelles dans un état de tension très difficile. Pour autant, refuser des 2 ans, Catherine, qui travaille avec les tout petits depuis 1991, ne l'imagine même pas : « je ne me vois pas dire non aux parents juste à la rentrée, ils ne peuvent même pas se re-

« Nous avons fait d'énormes efforts financiers pour les petits, nouvelle classe, salle de motricité, espace particulier dans la nouvelle cantine »



tourner ». Sur quels critères choisir ceux que l'on inscrit? Propreté, âge, famille monoparentale, milieu défavorisé ? Les inspecteurs sont venus compter les élèves présents ruinant ainsi tous les aménagements d'entrée progressive des tout-petits. A Loudéac (Côtes-d'Armor), le comptage a même été fait en début d'après-midi... et la fermeture d'une classe annoncée a fortement mobilisé les parents (occupation de l'école, « séquestration » de la directrice...)

Si dans nombre d'écoles, la scolarisation des 2 ans est très contestée, les enseignant(e)s n'ont pas vu pour autant de baisse des effectifs : cette « chasse » aux 2 ans n'aboutit pas en dépit des promesses d'une amélioration des conditions de travail dans les écoles maternelles. En Côtes-d'Armor, la moyenne des classes est fréquemment de 30 ou 32 élèves, même si dans des secteurs ruraux éloignés, les ef-



Sur quels critères choisir ceux que l'on inscrit ? Propreté, âge, famille monoparentale, milieu défavorisé ?

« Il n'y a pas de structures d'accueil pour les petits en Bretagne »



classe (80 m²) et une salle de motricité (100 m²), un espace particulier dans la nouvelle cantine ». Bernard Audran était à la manifestation de Vannes pour que l'inscription des enfants ayant 2 ans (jusqu'au 31 décembre) soit possible, « quand les parents le veulent, je ne suis pas pour l'obligation ».

Pour Geneviève Le Meur, mère d'élèves à Rostronen, la possibilité de ce choix doit être préservée. « Ici il y a bien une crèche mais elle serait très vite remplie par les 2 ans et il n'y aurait plus de solution pour les bébés ». Il faut que les enfants puissent aller à l'école quand ils sont prêts et dans de bonnes conditions d'accueil. « Tous les enfants ont besoin de socialisation » et dans les secteurs ruraux, « l'école est aussi un lieu de lien social pour les parents ». Lieu de socialisation et lieu pour se préparer aux

apprentissages.

L'utilité de la scolarisation des 2 ans n'apparaît pas d'emblée, « même les collègues ne sont pas toujours convaincus a priori », convient Catherine Boishardy, la différence se fait après en comparant avec des enfants qui arrivent plus tard. Les deux ans d'aujourd'hui connaissent déjà bien des choses du fait des sollicitations parascolaires des familles, de la télévision ou l'informatique... mais ils n'ont pas les bases éducatives. Sans brûler les étapes, en relation avec les parents. il faut mettre en place tout ce qui va aider aux apprentissages sur le plan social, technique, langagier, moteur... un travail qui se fait en collaboration avec les autres enseignants de l'école. Pour Catherine les 2 ans demandent des conditions d'accueil adaptées pour leur permettre de passer du statut de bébé à celui d'enfant.

Michelle Frémont

fectifs de classes à cours multiples (maternelle/CP/CE1 par exemple) sont plus restreints.

Corentin Hily, maire de la commune péri-urbaine de Ploeren en Morbihan, pose simplement les enjeux : « *il n'y a pas de structures d'accueil pour les petits en Bretagne* ». « *Ploeren a investi dans le logement social et offre des possibilités de construction pour de jeunes ménages. La maison de l'enfance, crèche et assistantes maternelles, n'y suffisent pas* ». Il est convaincu des effets bénéfiques de cette scolarisation précoce, effets confirmés pour lui par les niveaux de réussite scolaire dans cette région. Il a demandé à l'école publique de ne refuser aucune inscription d'autant que « *l'école privée qui n'a aucun compte à rendre les inscrirait de toute façon* ».

Les communes préfèrent donc accroître leur investissement dans l'école pour les 2 ans. C'est ce qu'explique Bernard Audran, maire d'Ambon, une commune littorale en plein essor : « *nous avons fait d'énormes efforts financiers pour les petits : une nouvelle*

15% : une escroquerie ?

« Alors que la moyenne nationale de la scolarisation des 2 ans est de 20% de la classe d'âge, les pourcentages sont respectivement de 56% dans les Côtes d'Armor, de 66% dans le Finistère, de 38% en Ille-et-Vilaine et de 64% dans le Morbihan », constate le recteur de l'académie de Bretagne en janvier 2007. L'IA du Morbihan avait déjà pris la plume, le 22 décembre 2006, pour donner cette règle de limitation à 15% des effectifs.

*Aussitôt, un collectif de défense de la maternelle publique s'est constitué : motions de conseils d'école, motions de conseils municipaux (plus de 600), des conseils généraux du Morbihan et des Côtes d'Armor ainsi que du Conseil régional de Bretagne. Manifestations à Rennes en mars, occupations d'école après la classe en avril et mai par 20 000 parents, plus de 25 000 pétitions signées. Enfin, la manifestation du 8 septembre a rappelé l'exigence de voir traiter ce dossier. Dans la foulée le recteur d'académie, Jean-Baptiste Carpentier, se défend d'avoir donné ce chiffre de 15% : « Ce chiffre est une escroquerie intellectuelle » a-t-il dénoncé dans une interview au journal *Le Poher* le 5 septembre dernier, tout en précisant qu'il souhaitait que « les départements convergent au niveau du taux de scolarisation des 2 ans ». Par le bas ou par le haut ?*

LA DIRECTION D'ÉCOLE TIENT SES ÉTATS GÉNÉRAUX

Le 23 octobre prochain, à Paris, le SNUipp organisera les états généraux de la direction et du fonctionnement de l'école. Pour faire un état des lieux de la situation et débattre des nouvelles orientations que le ministre dessine.

Analyser le présent, débattre de l'avenir. Les états généraux de la direction et du fonctionnement de l'école qui se tiendront le 23 octobre prochain (voir programme ci-dessous) affichent leur ambition. Le dossier sans réponse satisfaisante et effective sur le terrain depuis bientôt 8 longues années n'est donc pas clos. Le ministre Xavier Darcos, lui-même, a reconnu en cette rentrée, que « ce conflit, le plus long qu'ait connu l'école primaire, devait trouver une issue ». Les sanctions envers les directeurs n'ont apporté aucune solution. Le SNUipp demande leur levée.

Pourtant, au dialogue de sourd qu'entretient a priori le ministère sur cette question, il ne s'agit pas d'opposer le seul statu quo du blocage. Celui-ci a bien pour première fonction de continuer à tirer le signal d'alarme concernant la situation des directrices et des directeurs pour un meilleur fonctionnement de l'école.

En même temps, ces états généraux appellent à amplifier le débat afin de tracer des pistes de réflexions et de propositions. Avec l'objectif de définir la fonction de direction, sa spécificité (rôle, missions, responsabilités) mais également sa place dans l'équipe. Déjà, depuis cette rentrée dans les départements, de nombreuses réunions se sont tenues. D'autres sont programmées. Il en ressort toujours un besoin de reconnaissance mais également de débattre de l'évolution de la fonction et d'en saisir les nouvelles implications.

L'organisation et le fonctionnement de l'école semblent être à la croisée des chemins. Les déclarations ministérielles sur la nécessaire autonomie des établissements, le projet d'EPEP instaurant un pilotage fort des écoles par les collectivités locales et par un directeur pourvu d'un nouveau statut comme celui « d'emploi fonctionnel », interrogent et inquiètent.



Aideraient-ils à un meilleur fonctionnement des équipes enseignantes ? Conduiraient-ils à une meilleure réussite des élèves ? Sont-ils susceptibles d'améliorer les conditions d'exercice de la fonction de directeur ?

Une lettre ouverte en cours de préparation va être prochainement adressée au ministre.

Programme

Trois thèmes seront abordés à l'Espace Saint-Martin (199 bis, rue Saint-Martin Paris 3^e) le mardi 23 octobre :

Un état des lieux de **l'organisation et du fonctionnement de l'école face à de nouveaux défis.**

Puis, au cours de deux tables rondes, avec des directrices, des directeurs et un chercheur :

Quelles missions pour la direction et quels fonctionnements pour l'école
Quelles organisations pour l'école dans les territoires ?

Inscriptions auprès des sections départementales.

57

En Moselle, 4 postes de conseillers pédagogiques

viennent d'être créés en vue d'accompagner les listes complémentaires et les débuts de carrière. Cette mesure, selon l'IA, permettra « de libérer les autres CPC pour le suivi des écoles ». « C'est une première reconnaissance d'un besoin réel » estime le SNUipp 57 qui demande depuis plusieurs années la mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement des débutants. Mais, avec plus de 120 LC et 400 T1, T2, chaque formateur aura en charge plus de 100 jeunes enseignants.

HAUT-RHIN DIRECTEURS PAS DELATEURS

« Je viens de prendre connaissance de votre circulaire et je tiens à vous préciser qu'il n'y a pas (encore) dans l'école d'antenne du Ministère de l'Intérieur », a répondu une directrice d'Eschentzwiller dans le Haut-Rhin aux services de son académie. Le courrier demandait aux directrices/directeurs s'ils avaient connaissance de scolarisation d'élèves sans-papier dans leur établissement et, « dans l'affirmative », de « le faire savoir dans la journée par e-mail ou par téléphone »... Suite aux protestations des directrices et directeurs et l'intervention du SNUipp, un contre-ordre est arrivé dans la journée. Le SNUipp 68 a par ailleurs demandé à l'IA d'apporter toutes les précisions concernant cette affaire regrettable.

HAUTE-GARONNE GREVE SUR LA CARTE SCOLAIRE

À l'appel du SNUipp, près de 30 % des enseignants des écoles de Haute-Garonne étaient en grève le 11 septembre au moment du CDEN traitant des ajustements de rentrée pour la carte scolaire. À la suite du rassemblement de 500 manifestants, enseignants et parents d'élèves, l'Inspecteur d'académie a annulé des fermetures de classes et annoncé des ouvertures. Mais la dotation budgétaire de 22 postes pour 1 206 élèves supplémentaires à la rentrée, qui entraîne une dégradation des conditions de fonctionnement des écoles, reste inchangée. Pour le SNUipp 31, seule une dotation supplémentaire d'urgence pourra répondre à la situation départementale.

LA MATERNELLE EN GROUPE DE TRAVAIL

A la suite du rapport du HCE et à côté de la mission confiée à Alain Bentolila, le ministère vient de créer un groupe de travail paritaire sur la maternelle. La feuille de route d'Alain Bentolila est maintenant connue : « identifier les réformes nécessaires à une refondation de l'école maternelle, en abordant notamment les objectifs, les contenus, les outils et les publics de ce niveau d'enseignement ».

Que restera-t-il pour le groupe de travail ? A quoi va-t-il servir ? Il serait chargé d'établir des propositions concrètes sur « la place de l'école maternelle ». 6 réunions, pilotées par la direction de l'enseignement scolaire (DGESCO), sont programmées avant les congés de Toussaint. La première s'est tenue vendredi 28 septembre. Il semble que la mode soit aux concertations expresses... même si l'on ne sait pas encore de quoi on va discuter exactement. Pour sa part, le SNUipp continue de faire remonter tout ce qui, dans les départements, va à l'encontre de la défense et de la promotion de l'école maternelle : fusions d'écoles, non priorité des remplacements, effectifs pléthoriques, baisse du taux de scolarisation des 2 ans, moindres départs en stages de formation continue, etc.

Le SNUipp portera ses propositions pour la maternelle : les spécificités induites par l'âge des enfants, les pratiques pédagogiques, l'approche des programmes, la liaison avec l'école élémentaire, les particularités liées aux activités d'évaluation... Autant d'aspects et bien d'autres qui seront abordés lors du colloque organisé par le syndicat le 27 novembre à Paris dans l'auditorium de la MGEN.



EMPLOIS DE VIE SCOLAIRE : VIGILANCE SUR LES CONTRATS

Le principe du renouvellement des contrats d'EVs avait été obtenu fin juin. Dans le premier degré, les contrats étaient donc aussitôt reconduits pour les personnes qui le désiraient. Mais à la rentrée plusieurs problèmes ont été signalés, comme la modification des critères de recrutement qui a pu en évincer certaines (plusieurs cas en Midi-Pyrénées). De même des inspections ont tenté de « récupérer » les 2 mois de vacances par des modulations horaires, une pratique interdite par le droit du travail car la cessation d'activités est du fait de l'employeur et non du salarié. Les nouveaux contrats ont des durées très variables (6, 8 ou 12 mois). Le SNUipp a lancé une enquête dans les départements pour faire un état des lieux.

RECRUTEMENT DE LC POUR COMPENSER LA SOUS DOTATION DE POSTES

Fin septembre, près de 800 enseignants ont été recrutés sur les listes complémentaires par les inspections académiques. Ils sont près d'une centaine dans le Pas-de-Calais, proches de la soixantaine en Isère et dans le Rhône... Ce recrutement est dû à la situation déficitaire de nombreux départements en enseignants du premier degré malgré le recours aux inéats tardifs. Le nombre de postes offerts par le concours 2006, dont les lauréats prennent leur premier poste à cette rentrée, était en diminution de 1 500 postes par rapport à 2005. La sous-évaluation des besoins des écoles par le budget conduit donc à cette situation.

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DOSSIER A ROUVRIRE

Le SNUipp, le SE, le SGEN et FO ont adressé un courrier au ministre Xavier Darcos concernant la situation des conseillers pédagogiques. Les organisations demandent « que soient précisées les missions propres aux conseillers pédagogiques et qu'une réflexion approfondie traite de leur nécessaire revalorisation et de la mise en place d'une véritable formation ». Des clarifications sont indispensables du fait des modifications profondes de formation des PE et de l'accompagnement des T1 et T2. Aujourd'hui, le malaise chez les personnels est réel. Le nombre de postes vacants est en augmentation, les nombreuses propositions des organisations syndicales avancées depuis 2003 sont depuis toujours restées lettre morte.

EVALUATION CM2 : TOUJOURS DE L'IMPRO

L'évaluation CM2, nouveauté de cette rentrée, est arrivée dans les écoles. Cet outil, présenté comme expérimental, pose déjà de nombreuses interrogations. Comprenant pour une bonne part des exercices qui avaient été utilisés pour l'évaluation CE2 (voire du CE1), il ne permettra pas aux maîtres de construire des progressions et des remédiations pour l'ensemble de la classe. L'idée que dans les écoles, 15 jours après la rentrée, les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de CE2, n'auraient toujours pas été « repérés » par les enseignants, est assez « improbable ». C'est ne prendre en compte, ni le professionnalisme des enseignants, ni les dispositifs mis en place par les équipes, et en particulier les Rased.

LIVRETS DE COMPETENCES REPORTES

La généralisation de nouveaux livrets est repoussée à la rentrée 2008 pour laisser le temps à une expérimentation et prendre quand même l'avis des enseignants... avant le livret définitif. Deux modèles de livrets de compétences seront expérimentés dans une circonscription par académie. Remplis à la fin de chaque pallier, en fin de CE1, de CM2, de 3ème ou fin de scolarité obligatoire, et certainement de 6ème, ils attesteront la maîtrise des compétences du socle. Le prototype fourni par le ministère en juin incite à la vigilance.



AUTORITE MAIS QUE FAIT LA MAITRESSE ?

Quelle autorité
à l'école ?
Le sujet est complexe
mais interroge souvent
les enseignants.
Et si finalement
l'autorité renvoyait
plutôt à des pratiques
professionnelles qui
s'apprennent.
Nous ouvrons le dossier.

« **J**adis on valorisait trop la transmission du savoir et des valeurs. Désormais, au contraire, on ne la valorise plus assez. L'autorité des maîtres s'en est trouvé ébranlée. Celle des parents et des institutions aussi ». Dans sa lettre aux éducateurs, Nicolas Sarkozy place la restauration de l'autorité des enseignants – si tant est qu'elle ait été perdue un jour – au cœur des enjeux de l'école. « *Le respect, ce devrait être le fondement de toute l'éducation* » poursuit-il, estimant que « *s'il n'y a plus assez de respect dans notre société c'est d'abord un problème d'éducation.* »

Ces propos que chaque membre de la communauté éducative appréciera à l'aune de sa propre expérience, ne heurteront peut-être pas les personnes sondées les 5 et 6 septembre dernier par TNS Sofres pour « *Le Pèlerin* ». Interrogés sur le fait de savoir si « *le respect de l'autorité* » est une priorité pour l'école, 49% des parents l'estiment prioritaire, 31% très important et 15% important. Seulement 5% d'entre eux le jugent secondaire. Cette enquête est à mettre en regard avec une autre étude réalisée par la Sofres sous l'intitulé « *les Français et l'école* » (lire page 16) selon laquelle 24% des Français disent avoir été, eux-mêmes ou leurs enfants, confrontés à « *un enseignant ayant des problèmes d'autorité* », situation venant en seconde position derrière « *une classe surchargée* » citée par 32% des sondés.

Ainsi, l'école aurait besoin de plus d'autorité. Mais de quelle autorité parle-t-on ? Certainement pas de celle qui se confond avec autoritarisme. Ni de celle qui constitue une réaction à une situation violente. Au cours d'une étude réalisée par le laboratoire Profeor de l'université Lille III, 13% des enseignants interrogés ont admis avoir commis des actes violents à l'encontre de leurs élèves, des actes tel s'interposer physiquement dans une bagarre ou une dispute par exemple.

« Le mot autorité fait penser à l'interdit, à la sanction. Or le verbe qui lui correspond est autoriser »

Si derrière le message de restauration de l'autorité se cache l'image de maîtres chahutés, sans aucune prise sur leur classe, il y a fort à parier que le message du chef de l'Etat aura du mal à passer auprès des enseignants. Le concept d'autorité répond certainement à un très grand nombre de représentations,

avec pour conséquences la difficulté d'établir un cadre commun de référence entre tous les partenaires du système. C'est cette difficulté que le philosophe de l'éducation Gérard Guillot cherche à lever : « *le mot autorité fait penser à l'interdit, à la sanction. Or le verbe qui lui correspond est autoriser. A l'école l'autorité consisterait alors essentiellement à autoriser chaque élève à s'essayer, à apprendre, à se tromper, à créer, à aimer ou non, à être, tout simplement* » (lire page 17). Poursuivant son exercice à la Alain Rey, le philosophe explique qu'autorité appartient à la même famille que le mot « *auteur* » : « *un enseignant a vocation à être un auteur, non pas de la personne de l'élève, mais auteur*

Dossier réalisé par

Lydie Buguet, Arnaud Malaisé, Pierre Magnetto, Sébastien Sihr.



de situations éducatives.» Ainsi le petit jeu de l'étymologie le conduit à proposer une définition selon laquelle l'autorité de l'enseignant se définit d'abord par sa capacité à organiser les apprentissages.

Or, cette capacité se construit pas à pas. Une construction qui passe par l'expérience, mais aussi par la formation, comme le souligne Bruno Robbes, maître formateur, docteur en sciences de l'éducation qui parle, lui, « d'autorité éducative » (lire page 14). « L'enseignant va utiliser des savoirs d'action adaptés à la situation rencontrée pour exercer son influence. C'est parce que l'élève reconnaît que ses gestes le respectent, l'aident à grandir et à apprendre, que l'enseignant peut être obéi ».

L'apprentissage de l'autorité passe aussi par des pratiques, individuelles ou collectives. Ainsi, à Mons-en-Baroeuil dans le Nord, un groupe scolaire de ZEP tombé en déshérence, victime de nombreux actes de violence, s'est redressé de manière spectaculaire depuis qu'en 2001 une équipe d'enseignants issus de l'ICEM y applique un ensemble de techniques qui pour être connues sont appliquées avec cohérence sur l'ensemble du

temps scolaire (lire pages 14/15).

Et puis, l' « autorité » ne saurait être une notion à jamais figée. Elle doit se nourrir de l'évolution des élèves. Une étude de la DEPP (lire page 16) montre que si ces derniers sont aujourd'hui moins disposés à obéir à la « loi » que par le passé, ils sont encore très nombreux à la respecter mais

surtout, sont plus enclins qu'avant au respect des règles du « vivre ensemble ». Une autre valeur émerge, analyse le sociologue François de Singly, « l'autonomie de l'enfant, sa capacité à prendre des décisions, à penser par lui-même ». Et favoriser une telle émergence ne constitue-t-il pas, finalement, la vocation de l'Ecole ?

SANCTIONS ET PUNITIONS A L'ECOLE PRIMAIRE

La circulaire du 6 juin 1991 fixe le cadre des sanctions pouvant être prises par les enseignants à l'encontre des élèves. Les règlements départementaux en vigueur découlent de ce texte.

En maternelle, si « aucune sanction ne peut être infligée », il est cependant possible d'isoler un élève durant un temps « très court » sous surveillance. En élémentaire, cet isolement devient « momentané ».

Cette circulaire ne précise pas les types de sanctions possibles, à la différence du BO du 13 juillet 2000 qui définit pour le second degré les punitions scolaires applicables en spécifiant notamment que « les lignes et les zéros doivent être proscrits ». Pour l'école élémentaire, les « réprimandes » sont laissées à l'appréciation des enseignants. Deux restrictions sont toutefois apportées, l'interdiction de châtiment corporel ainsi que celle de la privation de la totalité de la récréation.

Ces restrictions étaient déjà contenues dans un arrêté de 1887 qui spécifiait que « les seules punitions dont l'instituteur puisse faire usage sont les mauvais points ; la réprimande ; la privation partielle de la récréation ; la retenue après la classe, sous la surveillance de l'instituteur ; l'exclusion temporaire » et mentionnait « il est absolument interdit d'infliger aucun châtiment corporel ».



« SE FORMER À DES SAVOIRS D' ACTION »

Bruno ROBBES

Professeur des écoles maître
formateur

Docteur en Sciences de l'éducation
Chargé de cours à l'Université Paris
X-Nanterre

Vous avez mené un travail sur l'autorité enseignante. Vous plaidez pour que celle-ci se construise par la formation. Pourquoi ?

Parce que contrairement à une représentation répandue et entretenue, j'ai pu montrer que l'autorité de l'enseignant n'était pas naturelle. C'est lorsque tout va bien que les enseignants parlent d'autorité naturelle, mais ils sont incapables d'en codifier la pratique. Selon moi, l'autorité naturelle fonctionne comme un mythe, occultant une question essentielle : comment exercer son autorité ?

Il existe donc des gestes, des positionnements professionnels à intégrer ?

En effet, le « faire autorité » peut s'apprendre, si l'enseignant exclut l'autorité autoritariste (du fait de son statut, la domination sur l'autre par la force afin d'obtenir une obéissance inconditionnelle) et l'autorité évacuée (la tendance à refuser de tenir sa position d'adulte/enseignant dans la relation d'éducation). Pour ma part, je parle d'autorité éducative : l'enseignant va utiliser des savoirs d'action, des paroles, des regards, des déplacements, des dispositifs pédagogiques... adaptés à la situation rencontrée pour exercer son influence. C'est parce que l'élève reconnaît que ces gestes le respec-



tent, l'aident à grandir et à apprendre que l'enseignant peut être obéi.

De ce point de vue, existe-t-il une vraie demande chez les enseignants et notamment les PE débutants ?

Oui. Les enseignants sont en quête de nouvelles modalités d'exercice de leur autorité, particulièrement les débutants nommés dans des classes difficiles. Les formations institutionnelles sur ce thème étant quasi-inexistantes, je proposerais de travailler quatre axes : les significations de l'autorité ; le « faire autorité » par l'étude de situations ; la part des enjeux inconscients présents dans la relation d'autorité ; le rapport à la hiérarchie. Il faudrait mieux former les enseignants à transmettre leurs savoirs, en leur proposant une véritable formation aux pédagogies et à la communication.

Les trois conceptions actuelles de l'autorité.

Site du CRAP Cahiers pédagogiques :
www.cahiers-pedagogiques.com

Les pratiques institutionnelles : réponses actualisées pour l'autorité de l'enseignant ?

Site du Ceepe http://ceepe.org/article.php3?id_article=287

A MONS- L' AUTORITE

Le projet de l'équipe du groupe scolaire Concorde de Mons-en-Baroeul, en grande difficulté il y a 6 ans, a permis un redressement spectaculaire des résultats scolaires ainsi qu'une forte diminution des phénomènes de violence. Zoom sur un outil au cœur du projet : le conseil d'enfants.

P our les enseignants du groupe scolaire Concorde, « le respect mutuel et la confiance entre les élèves et les enseignants » font partie intégrante de l'autorité. Jusqu'à la rentrée 2001, ces deux écoles maternelle et élémentaire de Mons-en-Baroeul dans le Nord étaient confrontées à de mauvais résultats scolaires, une chute des effectifs et des phénomènes de violences. Suite à un projet appuyé par l'IEN de la circonscription et l'académie du Nord, neuf enseignants issus de l'ICEM ont transformé ces deux écoles, classées en ZEP, en écoles expérimentales de pédagogie Freinet.

Chargé de suivre cette expérimentation, le laboratoire Théodile de l'université de Lille 3 a publié son rapport en novembre 2006. Il note, parmi les effets positifs, que « les phénomènes de violences tendent à diminuer » ainsi qu'une « évolution des représentations et des normes chez les élèves ». Tout en soulignant également la réduction des actes de violences, l'IEN montre dans son rapport d'étape une hausse des résultats scolaires. L'école élémentaire, en dessous jusqu'alors de la moyenne départementale en ZEP, dépassa

EN-BAROEUL SE CONSTRUIT AVEC LES ELEVES



se dorénavant la moyenne nationale aux évaluations de 6^{ème}.

Pour obtenir ces résultats, les enseignants ont bouleversé le fonctionnement de l'école et mis en place un système cohérent où le rapport des élèves à l'autorité est à mille lieues de celui des tenants d'un retour à la discipline d'antan.

Trois règles sont imposées aux élèves par l'ensemble de l'équipe enseignante, « on s'écoute, on ne se moque pas et on demande avant de prendre la parole ». Et comme, « la liberté s'apprend », les autres règles sont élaborées par les conseils d'enfants. Le conseil d'école débat du règlement des récréations, des projets communs, de la décoration... tandis que le conseil de classe hebdomadaire débat des règles de vie, fait émerger les projets des élèves et régule le fonctionnement au sein de chaque classe. Pour Cécile Carra et Maria Pagoni de l'équipe de recherche Théodile, ces conseils « contribuent à la construction chez les élèves d'un certain rapport à la loi » et de ce fait, il s'agit d'une « loi respectée par le plus grand nombre du fait du fonctionnement de cet espace et du sens qui y est donné ».

« Le vendredi on fait le bilan » débute Agnès Nicolas installée parmi ses élèves de grande section et de CP assis en cercle. À la suite du rappel des règles et des demandes de la semaine précédente, les élèves demandent un tour de parole. Sofia se plaint des garçons qui regardent dans les toilettes. Elisa explique que certains ne veulent pas les fermer de peur de se faire enfermer, d'où ces problèmes. Wassil a des soucis pour différencier les toilettes des filles de celles des garçons, ses camarades lui expliquent... « Comment faire pour

aller aux toilettes sans demander et que la maîtresse le sache quand même ? », une solution est élaborée collectivement. À chaque fois Agnès Nicolas note les propositions et les reformule si besoin. Un élève donne la parole et compte les votes éventuels.

Dans la classe de CMI-CM2 de Sylvain Hannebique, le système est identique, mais la parole est plus aisée pour ces élèves habitués des conseils d'enfants. Tom propose que trois élèves volontaires puissent rester en classe lors des récréations pour travailler. Umberto manifeste son désaccord, il craint les vols possibles. Cheyenne est emballée par la proposition de Tom, mais partage également les craintes d'Umberto. Jérémie, lui, veut augmenter le nombre d'élèves pouvant rester à six. Au final, la proposition est mise aux voix et rejetée. Sylvain Hannebique vote également mais en dernier afin de ne pas influencer ses élèves. Il peut également apporter son avis comme l'ensemble de la classe sur le point débattu. Lorsqu'un élève propose de faire prochainement une sortie dans Mons, il en demande simplement le but. Chahinese se charge de

mettre les choses au clair, « si tu sors pour marcher, ça va t'apprendre quoi ? Mais si tu vas au musée d'histoire naturelle, ça va t'apprendre comment les animaux vivent, se reproduisent... ». La proposition de sortie doit donc être affinée et rediscutée la semaine suivante.

Le transfert à d'autres du fonctionnement de cette école est objet de débats. Pour Sylvain Hannebique, « il peut s'avérer difficile car l'école fonctionne en un système cohérent ». Certaines techniques comme le conseil d'enfants peuvent être réemployées si elles ne sont pas isolées d'une organisation globale de l'école. Yves Reuter, directeur du laboratoire Théodile et auteur d'un livre* sur cette expérience, estime que « quelques grands principes pourraient sans doute être repris » en citant l'élaboration des règles par les enfants, les rencontres fréquentes avec les parents et le droit à l'erreur pour les élèves. Mais il met également en garde sur des transferts de techniques « pouvant être vidés de leur substance ».

* « Une école Freinet : fonctionnement et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire », sous la direction d'Yves Reuter, L'Harmattan 2007



Parents : Oui... Mais pas le mien

LES ENFANTS ONT-ILS CHANGE ?

Plus les mêmes les enfants ? Une note d'évaluation de la DEPP concernant « *les attitudes des élèves à l'égard de la vie en société* » réalisée à 10 ans d'intervalle en 1995 et 2005 apporte un éclairage édifiant. Interrogés sur leurs attitudes et leurs avis face à diverses situations vécues en société et à l'école, des enfants de fin de CM2 devaient exprimer leur adhésion ou non. Premier enseignement, les élèves de 2005 sont moins disposés que ceux de 1994 à obéir à la loi et à la règle, en particulier dans le champ scolaire. « *Mentir pour éviter une punition* », « *copier lors d'un contrôle difficile* » sont des attitudes jugées plus acceptables en 2005 qu'en 1995 (43,3 % contre 27,1%). De plus si les filles continuent de se distinguer des garçons en adhérant mieux à la règle (78,3 contre 75,1 %), l'implantation des élèves en ZEP ou hors des ZEP ne produit pas d'écart significatif dans ce domaine (76,3 contre 76,7%). Même en s'autorisant davantage de libertés que leurs aînés de 1995, les élèves de 2005 adhèrent à près de 77% au principe de la loi. En même temps, ces derniers se disent plus enclins à s'affirmer au sein d'un groupe, en présentant leur point de vue lors d'une décision mais également en écoutant les avis de leurs pairs et en acceptant une décision collective.

Signe d'un réel changement ? François de Singly, sociologue livre son analyse : « *de la valeur centrale en éducation qu'était l'obéissance, une autre a monté : l'autonomie de l'enfant, sa capacité à prendre des décisions, à penser par lui même* »



« *Les parents d'élèves ne remettent pas en cause la sanction, mais mettent en avant l'impact des décisions sur le bien-être des enfants.* »

« *Les parents démissionnent* », « *les enseignants manquent d'autorité* »... Les positions des différents acteurs seraient-elles aussi figées ? Un sondage et une étude montrent que les perceptions sont plus complexes.

Réalisé par la SOFRES auprès d'élèves et de parents d'élèves, le sondage « *les Français et l'école* » aborde le sujet de l'autorité à l'école. A la question « *Parmi les situations suivantes, quelles sont les deux auxquelles vous avez été/vos enfants ont été confronté(s) au cours de votre/leur parcours scolaire ?* » Au deuxième rang des réponses arrivent « *un enseignant ayant des problèmes d'autorité* » avec 24 % des interrogés derrière « *une classe surchargée* » avec 32 %. Par contre, en ce qui concerne les améliorations souhaitées arrivent en premier « *réduire le nombre d'élèves par classe ou par cours* » avec 40 % des réponses, « *développer le soutien individuel* » avec 26 %, « *faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants* » avec 19 % et seulement au 7^{ème} rang « *que les enseignants montrent plus d'autorité* » avec 15 % des réponses.

Une façon pour les acteurs que sont les parents et les élèves de reconnaître que cette question ne peut se satisfaire d'une simple déclaration de « *restauration* » et que l'importance des modalités d'enseignement en termes de moyens et de pratiques importent bien plus ? Benoît Galland a dirigé une étude sur « *L'autorité à l'école* »* pour le mouvement pédagogique belge « *Changements pour l'égalité* ». L'équipe de chercheurs a entendu différents acteurs de l'école (enseignants, parents, élèves, autres éducateurs) sur cette question et ils concluent : « *la nécessité de l'autorité dans l'enseignement est très largement partagée ; là où les avis divergent c'est concernant la forme et les fondements de cette autorité* ». Les parents d'élèves rencontrés ne remettent pas en cause la nécessité de la sanction ni la légitimité de l'école à prendre des décisions mais mettent en avant l'impact des décisions scolaires sur le bien-être des enfants et la difficulté d'un dialogue avec l'institution scolaire.

*http://www.changement-egalite.be/IMG/pdf/autorite_a_l_ecole.pdf

« OBEISSANCE N'EST PAS SOUMISSION »

Quelle définition de l'autorité ? Quelle organisation dans la classe ? Gérard Guillot, philosophe de l'éducation explicite les concepts et les pratiques.

Quelle définition donneriez-vous de l'autorité dans l'espace de l'école ?

Le mot autorité fait penser à l'interdit, à la sanction. Or le verbe qui lui correspond est « autoriser ». A l'école, l'autorité consisterait alors essentiellement à autoriser chaque élève à s'essayer, à apprendre, à se tromper, à créer, à aimer ou non, à être, tout simplement. Mais autoriser à être n'est pas autoriser à faire n'importe quoi. Il existe des interdits structurants, comme ceux de la violence et de l'inceste, des interdits légaux reprenant les valeurs fondatrices de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention sur les droits de l'enfant. Mais attention, les interdits portent sur ce que fait l'enfant, non sur qui il est ! Le devoir de l'adulte est de s'occuper de ce qu'il fait en respectant sa personne et sa liberté en devenir. Un seul mot peut parfois casser l'estime de soi, le plaisir d'apprendre. Un enseignant peut « s'énerver » mais ne jamais perdre cette limite de vue. Je propose souvent en forme de boutade, sérieuse, des modules d'initiation à l'énervement professionnel dans la formation ! De plus, « autorité » est aussi de la famille de auctor, un auteur. Un enseignant a vocation à être auteur, non pas de la personne de l'élève, mais auteur de situations éducatives grâce auxquelles l'élève pourra devenir auteur de soi-même, autonome.

L'autorité du maître n'est-elle pas traditionnellement liée à l'autorité du savoir ?

Oui. Mais l'école ne transmet pas que des savoirs, elle transmet des valeurs. L'autorité ne peut être légitimée uniquement par le savoir détenu par le professeur car le risque serait de mettre l'enfant en posture de croyance. On ne peut faire acquérir de connaissances sans faire prendre conscience de ce qu'il en est du savoir. L'enfant doit acquérir l'intelligence de ses ignorances pour devenir un être de toléran-

ce et de prudence.

Y a t il comme on le répète à l'envi une crise de l'autorité ?

Oui, je pense qu'on ne peut nier qu'il existe une crise de l'autorité mais elle ne remonte pas à 68 comme certains le déclarent. C'est un effet de la seconde guerre mondiale et des horreurs nazies. Ce fut un choc des consciences. Pour aller vite, l'autorité a été assimilée à l'autoritarisme de ces années-là. Mai 68 a été un aboutissement de cette méfiance vis-à-vis de l'autorité. Mais quand on parle de « restaurer » l'autorité, de quoi parle-t-on ? Est-ce retrouver des formes autoritaristes ? Se soumettre à l'autorité ? Pour éviter les confusions j'en appelle à une autorité de bien-traitance. L'enseignant est un médiateur. L'élève doit le respecter dans sa personne et dans son rôle et réciproquement être respecté comme une personne en construction. L'obéissance de l'élève ne doit être en aucun cas soumission.

Un retour à une forme autoritariste serait une grave erreur politique. La société a évolué sous l'effet de l'individualisme, des nouvelles technologies, des influences médiatiques. Imposer l'autorité ne ferait qu'aggraver la crise. On en reviendrait à un modèle de rapport de forces. L'autorité doit être reconnue. Le respect, l'autorité, ça s'apprend, c'est une oeuvre éducative.

Comment organiser dans les classes cette autorité ?

Souvent à l'école primaire, et au collège, les règles de vie de la classe sont construites avec les élèves. Leur affichage est une médiation importante qui montre que l'autorité n'est pas arbitraire. Mais des clarifications doivent être faites. Une règle comme « Je ne dois pas frapper mes camarades » jouxte parfois . Or l'une est un interdit légal, celui de la violence, et l'autre est de l'ordre du conventionnel. Il



Entretien avec

Gérard Guillot

Philosophe de l'éducation et auteur de «L'Autorité en éducation. Sortir de la crise» (ESF, 2006)

doit être clair pour les élèves qu'il est plus grave de transgresser une règle légale qu'une règle conventionnelle. Les règles légales doivent être comprises mais relèvent du champ du non négociable : éduquer à la loi est structurant. Les règles conventionnelles sont utiles pour régler les déplacements, les prises de parole, les modes de travail : elles sont négociables, ce qui est responsabilisant.

S'il existe des règles, il existe des sanctions...

Oui mais attention à ne pas confondre sanction et punition. Une sanction peut être positive. Globalement, je plaide pour l'école de la parole et du dialogue. La réprimande même si elle n'a pas d'effet d'emblée, a une fonction symbolique ; elle doit être la première attitude : et la reformuler avec une patiente fermeté est tout à l'honneur de l'enseignant. Il faut continuer à faire confiance en la capacité de l'enfant de comprendre.

Métier

EEDD

DES OUTILS POUR LA CLASSE

Comment se retrouver dans la multitude d'outils et de parutions relative à l'EEDD* ? C'est dans ce but que trois associations, deux françaises et l'une belge viennent de créer « un répertoire de 50 outils et plus... » pour aider les enseignants dans la mise en place d'activités concernant l'environnement et le développement durable. Les approches valorisent différentes formes: sensorielles, ludiques, créatives ou cognitives. Elles proposent divers supports tels que les DVD, cédérom, jeux, albums jeunesse, vidéos ou guide d'actions sur le terrain comme cela est conseillé dans la circulaire définissant l'enseignement de l'EEDD à l'école. Un document entièrement téléchargeable.

*Education à l'Environnement pour un Développement Durable
<http://www.envirodoc.org/static/pdf/repertoire-50-outils.pdf>

Lire

PRIX TAM-TAM AU SALON DE MONTREUIL

Depuis 1995, le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, avec les revues J'aime lire et Je bouquine, propose aux enfants de devenir jurys pour attribuer les 2 prix Tam-Tam (7-11 ans et 11-15 ans). Cette année un nouveau prix, le Tam-Tam Bande Dessinée organisé avec la revue Dlire et Canal BD, vient rejoindre ces deux catégories. La participation aux jurys des prix Tam-Tam est ouverte à tous : lecteurs solitaires ou en groupe. 4 ouvrages sont proposés aux votes pour chacune des catégories. Vous pouvez consulter la liste des ouvrages et télécharger un bulletin de vote sur le site du salon qui se déroulera du 30 novembre au 5 décembre.

La date limite du vote est fixée au 9 novembre. Les lauréats seront connus le jeudi 29 novembre, à l'occasion de la remise des prix littéraires au Salon du livre et de la presse jeunesse.



<http://salon-livre-presse-jeunesse.net/slpj2007/index.php?dest=lire/prix/tamtam.htm&contexte=lire>

université d'automne

INSCRIPTIONS JUSQU' AU 10 OCTOBRE

Les inscriptions à la 7^{ème} université d'automne du SNUipp qui se tiendra du 26 au 28 octobre à La Londe les Maures sont ouvertes et ce jusqu'au 10 octobre. Le programme complet est consultable sur le site : <http://snuipp.fr/>

A signaler, de nouveaux ateliers autour de Rémi Brissiaud, Benoît Falaize, Eric Maurin et Joëlle Gonthier.



art postal

DES IDEES POUR S'AFFRANCHIR

Faire partager sa passion pour l'art postal et épistolaire, voilà le point de départ des projets de Pierre-Stéphane Proust, aujourd'hui enseignant à l'école maternelle Joliot Curie à Blainville-sur-Orne (Calvados). Tout a commencé par l'envoi, dans le cadre du projet de l'école, d'une cinquantaine de bouteilles « messages » à des écoles francophones des quatre coins du monde. Les réponses sous forme d'enveloppes et autres contenants artistiquement fabriqués n'ont pas tardé à affluer d'une trentaine d'écoles : de quoi alimenter l'exposition de fin d'année !

Cette correspondance implique plusieurs écoles (entre 5 et 10) pour obtenir une grande diversité de créations. Arts plastiques, mais aussi découverte du monde, ouverture sur d'autres cultures, situations de langage multiples : le travail prend un sens

concret et la motivation des élèves est sans cesse relancée par le plaisir des découvertes à chaque passage du facteur. Saviez-vous que l'on peut expédier tout ce que l'on veut à condition qu'il y ait un timbre et que les dimensions soient respectées (L+l+h = un mètre maximum).

Le courrier hors-normes est traité manuellement et les facteurs ne détestent pas un peu de fantaisie.

A la suite d'échanges avec Elisabeth Levasseur, conseillère pédagogique en arts plastiques à l'île de la Réunion, l'idée d'un guide pédagogique s'est concrétisée pour faire découvrir et exploiter

toute la richesse de l'art postal à travers la poste, le timbre, l'enveloppe, l'adresse, le tampon, la lettre et la carte postale.

Renseignements : musee.poste.caen@wanadoo.fr



JOUER

LE GUIDE DES JEUX ET JOUETS HANDILUD 80 BONNES IDEES POUR JOUER

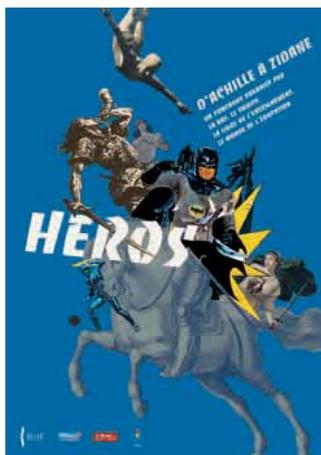
Ce guide recense des jeux et des jouets non spécialisés susceptibles de répondre aux besoins d'enfants ou d'adultes porteurs de handicaps. Tous les jeux sélectionnés sont disponibles sur le marché français soit en magasin, soit par correspondance y compris sur internet. Ils sont classés en 4 grandes catégories, jeux d'exercices, jeux symboliques, jeux d'assemblages et jeux de règles.

<http://www.quaidesludes.com/htm/handilud.htm>

CONCOURS

JOUEZ AU HÉROS

« Vous avez jusqu'au 29 octobre pour accepter la mission suivante : raconter des histoires de Héros et d'Héroïnes ». C'est la proposition que font la BNF, La ligue de l'Enseignement, le Monde de l'Education et le SNUipp avec leur 6ème concours intitulé : « Héros, d'Achille à Zidane ».



SEGPA

DES IDD D'INTÉGRATION

Comment lutter contre la ghettoïsation des élèves de SEGPA au sein du collège ? Axelle Frich-Mossé, enseignante spécialisée à Sézanne dans la Marne* a profité des itinéraires de découverte (IDD), dès leur création au collège, pour en faire un outil d'intégration. Tous les élèves de 5ème, SEGPA comprise sont mélangés pendant ces temps d'apprentissage. Dans ce cadre, un blog presse** a vu le jour issu de la collaboration avec François Lacote, enseignant documentaliste. Le choix du média informatique est un parti pris de départ. « Les TICE ne font en général pas peur aux élèves de SEGPA, au contraire » explique Axelle. « Dans le blog presse pendant les temps d'intégration mes élèves participent mais restent timides. Par contre ils travaillent (volontairement) en aide aux devoirs pour rattraper un déficit. Leurs articles restent simples mais ils ne sont pas les seuls. »

Autre intérêt de ces activités ouvertes au Segpa : modifier le regard des autres enseignants sur les élèves de SEGPA : « Les enseignants non spécialisés du collège ont accepté nos élèves le plus souvent sans difficulté. Il est rare que cela se passe mal (exclusions d'élèves, mise à l'écart, non adaptation des enseignements). En général, les enseignants ont adapté leur projet à nos élèves », raconte-t-elle.

L'intégration des élèves de SEGPA passe aussi par des projets artistiques***. L'année passée, une comédie musicale a été montée au travers d'ateliers ouverts (danse théâtre, décors, musiciens...). « En théâtre, ils avaient grand plaisir à se laisser guider par les lycéens de terminale. Ils ont ainsi modifié l'image que les autres enseignants ou élèves avaient d'eux au sein de notre cité scolaire ». Une expérience réussie qui se prolongera cette année.

* site de la SEGPA <http://segpa.net/>

** <http://blogpresse.fontaine-du-ve.com/>

*** <http://jazzalame.fontaine-du-ve.com/>

PORTRAIT

Georges Grard



Enseignant à Rambouillet en CE2, Georges Grard partage son temps entre sa classe et des productions de scénarios de bandes dessinées, de livres de jeunesse, de poésie... le tout guidé par sa passion de l'écriture.

Après être passé par le centre de formation du club de football de l'AJ Auxerre et s'être essayé au métier d'employé de banque pendant une quinzaine de jours, Georges Grard a découvert par hasard l'existence de l'Ecole normale puis est devenu instituteur. « Je n'avais jamais mis un nom sur le métier que j'avais envie d'exercer » explique-t-il.

« Depuis 26 ans, il essaye de transmettre et de faire partager le goût et le pouvoir des mots » à ses élèves.

Depuis 26 ans, il essaye de transmettre et de faire partager « le goût et le pouvoir des mots » à ses élèves. Deux notions qui lui ont été données par les histoires que racontait son instituteur à l'ensemble de la classe chaque matin. Après avoir, l'an dernier, animé un atelier d'écriture sur la bande dessinée, il a lancé cette année un projet d'écriture de poésie avec ses élèves de CE2.

À côté de son métier qu'il exerce à mi-temps, il écrit des scénarios de bandes dessinées, des livres de jeunesse, de la poésie... Il profite également de ce temps pour partager sa passion en animant des ateliers dans d'autres classes que la sienne. L'accueil d'Adrien, élève handicapé moteur, pendant un mois dans sa classe a été le déclencheur de l'écriture d'une bande dessinée avec un héros handicapé, « la bande à Ed »*. Il a souhaité relever le défi de la remarque d'Adrien, « on parle beaucoup de nous, mais on ne nous montre jamais ». Avant la réalisation finale, Georges Grard a testé cette idée auprès de « gamins abîmés par la vie » qui ont eu la même réaction positive qu'Adrien en se voyant dessiné.

Sur la position de la société à l'égard du handicap, Georges Grard estime que « la loi de 2005 est une bonne loi mais de gros problèmes d'accessibilité à l'emploi et à de nombreux lieux persistent, faute d'une volonté politique et financière ». C'est pourquoi il souhaite que son héros « Ed » puisse être le porte-parole des handicapés.

Arnaud Malaisé

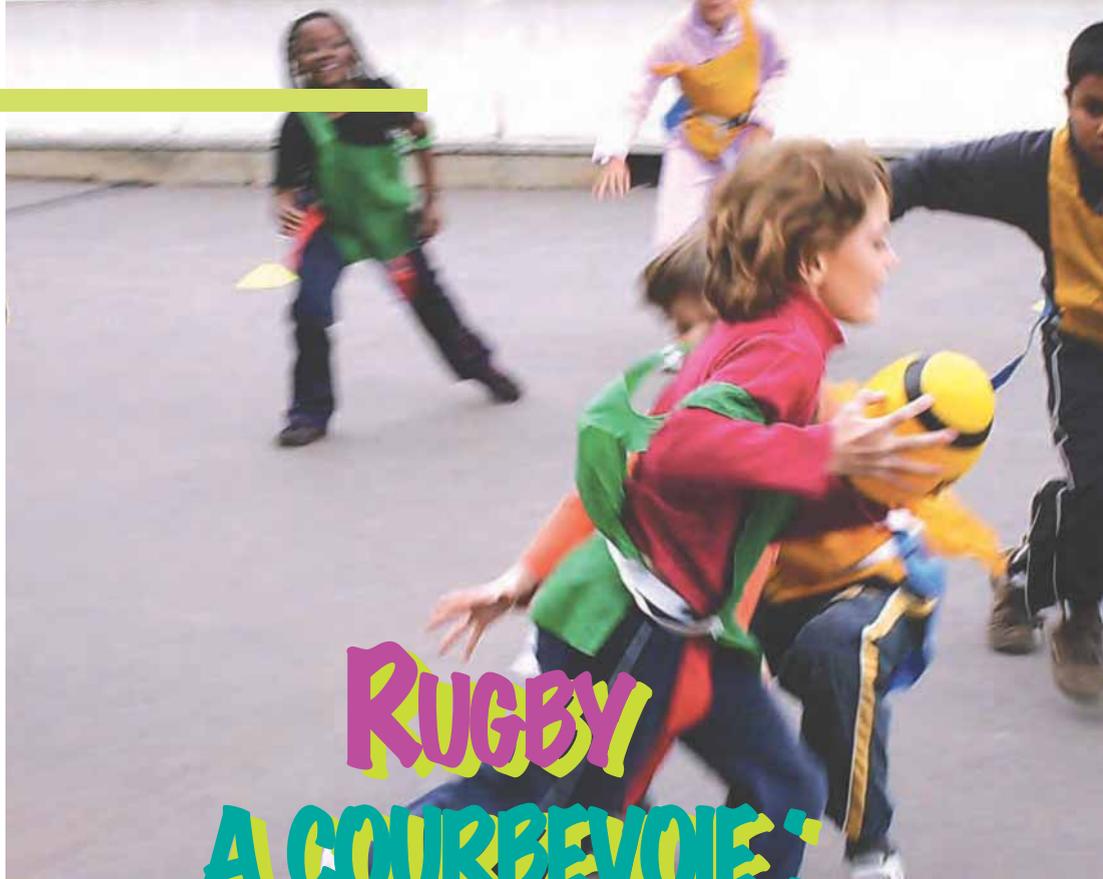
* Jak et Geg « La bande à Ed » (Grrr...Art Editions)

Au milieu de tours élancées, à perte de vue, dans la cour de récréation bétonnée de l'école Pierre de Ronsard à Courbevoie dans les Hauts-de-Seine, la ballon ne tourne plus rond. Loin du traditionnel pré carré, le rugby est entré dans la classe de CE2. Laurent Duffieux, l'enseignant, s'est lancé tout naturellement dans l'activité. Il explique : « *D'une part, celle-ci s'intègre pleinement dans les programmes d'EPS à travers la coopération et l'opposition collective dans un jeu. De plus, coupe du monde oblige, c'est le moyen d'aborder un événement sportif et culturel qui se déroule en France* ».

Pour ce faire, il a privilégié une première approche avec le rugby foulard ce qui permet à la classe de le pratiquer dans la cour ou le gymnase. Les élèves ont des bandeaux Velcro attachés à la taille. Du matériel prêté par le club de la ville dont Laurent est membre et éducateur. A chaque fois, qu'un adversaire détache le bandeau, le jeu s'arrête,

la prise du foulard remplaçant le contact. Noémie donne de la voix : « *Il faut empêcher le joueur avec le ballon d'avancer* ». L'envie est perceptible, la concentration aussi. « *Mettons nous en ligne, comme un barrage !* » Les bras en action délimitant une ligne de défense symbolique pour ses camarades coéquipiers, Mathis s'affirme pour organiser son équipe. En face, les chausubles jaunes sont prêts à se lancer à l'assaut pour aller aplatiser le petit ballon ovale en plastique derrière la ligne. « *Ici, l'objectif est d'amener les enfants à une conduite experte en intégrant une règle importante de ce sport : le hors jeu. Chaque attaquant doit se*

Avec l'aide de Nicolas, animateur sportif pour la ville de Courbevoie, les ateliers se mettent en place. D'un côté, un jeu d'attaque-défense sur un terrain délimité. Passes, évitements se succèdent. De l'autre côté, un jeu de passe à 10.



RUGBY A COURBEVOIE : VALEURS EN HAUSSE

Les élèves de CE2 de Courbevoie se sont lancés dans l'activité rugby. Rencontre avec un sport riche en situations éducatives et motrices.

trouver derrière le porteur de la balle pour proposer une solution de passe. Les défenseurs, eux, doivent se regrouper collectivement sur une même ligne » confie Laurent.

La suite annonce une montée en puissance. Dans les semaines à venir, les enfants vont fouler un vrai terrain en herbe. « *Nous passerons alors à la phase d'opposition qui est l'essence même de ce sport,* » se réjouit l'enseignant. Celui-ci a prévu de nombreuses situations ludiques d'affrontement avec ballon afin de dédramatiser le contact : gendarmes et voleurs, bataille des fourmis, poules et renards, chat statue... Il faut pouvoir tomber, faire tomber, percuter et plaquer sans appréhension. Les situations vécues sur le terrain

«En formation, une des principales demandes concernant cette activité se situe autour des règles de sécurité. C'est l'enseignant qui les introduit comme dans les jeux d'opposition avec les règles d'or : ne pas faire mal, ne pas se faire mal, ne pas se laisser faire mal.» Laurent Duffieux.

sont importantes : retour sur une phase de jeu, rappel de la règle, explicitation des stratégies gagnantes. Ce sont des séances où filles comme garçons auront à maîtriser leur agressivité, à respecter l'autre physiquement et moralement malgré le contact. « *D'où l'importance du travail sur les règles, sur la prise de conscience du collectif lors des jeux précédents, ce qui induit de la solidarité et de la fraternité* » reconnaît Laurent. Des valeurs en construction par l'esprit même du jeu.

Les 22 et 23 octobre, au lendemain de la finale de la coupe du monde, les écoles de Cycle III de la ville se retrouveront sur le stade municipal Jean-Pierre Rives pour un tournoi. Histoire de transformer l'essai.

Les actions motrices sont nombreuses : courses, changement d'appuis, lancer...

Entretien

MAÎTRISER LES ÉMOTIONS LIÉES À L'AFFRONTEMENT CORPOREL



Réjean Eudeline
conseiller pédagogique EPS
Pas-de-Calais, cadre national
en Rugby (Ufolep-USEP)

Quels sont les fondements du rugby scolaire ?

Le rugby est un sport collectif qui doit occuper une place privilégiée dans les pratiques sportives devant être proposées à l'école. La dimension de « combat » qui permet d'intervenir physiquement sur l'adversaire et le partenaire, dans des conditions réglementées lui accorde sa spécificité dans sa dimension motrice et affective. Celle-ci est un atout majeur pour l'enseignant qui cherche à mettre l'enfant en situation d'« épreuve » pour lui permettre de se dépasser. Tantôt en situation d'opposition interindividuelle et tantôt en situation de coopération et d'opposition, l'enfant doit répondre à des problèmes posés et donc mobiliser des actions motrices adaptées.

Quelles approches privilégier pour faire émerger ces compétences ?

Les effets recherchés seront d'enrichir le répertoire de l'élève en tant que porteur ou non porteur de balle, d'enchaîner rapidement attaque et défense, d'adapter ses actions aux partenaires et adversaires tout en res-

pectant et comprenant des règles de plus en plus contraignantes. En favorisant une participation active par du jeu strictement à la main, on instituera plus de mouvement donc une nécessité de gérer des situations plus nombreuses, plus variées plaçant l'individu et le collectif sur des bases d'actions multiples, des réponses rapides et adaptées.

En quoi cette activité est-elle riche en valeurs éducatives ?

le rugby est un support socialisant pour tous ; l'élève se confronte à la nécessité de se structurer seul ou en commun, en respectant des règles, dans un univers de combat où l'hétérogénéité des individus est un facteur important. La liberté de déplacement, de manipulation de balle, d'intervention sur l'autre autorise la participation de tous (garçon/fille, petit/grand) la maîtrise des émotions liées à l'affrontement corporel doit amener l'élève à développer des vertus de courage, de loyauté et de détermination.

RUGBY

Que peut apporter la pratique du ballon ovale à l'école primaire ? Comment l'aborder à l'école ? Ce site propose des éléments théoriques, didactiques, ainsi qu'un catalogue d'activités classées par objectifs.

<http://www.chez.com/ballovale/>

Mini pous en lien avec la fédération française de rugby met à disposition des enseignants et éducateurs des ressources pédagogiques et documentaires. A noter la présence d'un forum permettant échanges et mutualisation d'expériences.

<http://minipous.free.fr/>

L'Inspection académique du Pas-de-Calais met en ligne le document « Vers le rugby, un moyen d'éducation physique et sportive en cycle III ».

Le site très riche, propose des outils d'observations des pistes pour aménager des séances et organiser des unités d'apprentissages. Les enseignants découvriront également des fiches de situations d'échauffement et d'apprentissages.

<http://netia62.ac-lille.fr/siteia62/eps/rugby/rugby.htm>

Comment pratiquer le rugby dès le cycle II ?

La site de l'inspection de Reims VI fait écho à une animation et propose des situations et des ateliers de jeux d'opposition collective pour aller vers une pratique du rugby.

http://www.ac-reims.fr/ia51/ien.reims6/article.php3?id_article=101

A l'occasion de la coupe du monde de rugby, le groupe TICE des Hauts de Seine propose un défi Rugby avec une approche pluridisciplinaire. Celui-ci s'adresse aux classes de cycle 3. Il est adapté selon le niveau de chaque classe. Ainsi 6 missions (composées d'un questionnaire et d'une énigme) sont proposées et peuvent être traitées indépendamment.

<http://www.defcom92.ac-versailles.fr/>

Littérature jeunesse

ET SI L'ON CHANTAIT !

Que ce soit par la transmission du répertoire traditionnel ou l'accès à la création contemporaine, la chanson, c'est le plaisir des sons, des images et des mots. C'est une initiation à la poésie, un éveil musical, un jeu de la voix et du corps. C'est aussi le bonheur d'écouter ou de chanter ensemble. Pourtant la chanson de qualité pour enfants, bien représentée aujourd'hui, est menacée, comme tout le secteur audio.

Un éditeur militant.

Dès 2 ans.

Voici 25 ans, Marc Caillard a fondé *Enfance et Musique* avec ses frères et d'autres artistes. Ils étaient passionnés par l'éveil musical et artistique du jeune enfant, qu'il soit en famille, à la crèche, en PMI, à l'hôpital... Aujourd'hui le label est signe d'exigence et de qualité et les productions s'enrichissent. Dans la nouvelle collection « Carré », des CD qui reprennent 5 ou 6 chansons de recueils plus anciens, s'insèrent dans de petits livres aux images très contemporaines de K. Couprie et A. Louchard : A l'eau (H. Bohy), Mon petit doigt m'a dit (A. Chaumié) Les tout-petits loups du jazz (O. Caillard) 2007 (21,58€).

Ti'Zozios, chansons et comptines (CD)

I. Caillard & Cie www.enfancemusique.com (21,58€) 2007-

Dès 2 ans

La famille Caillard, autour d'Isabelle a concocté ce CD d'une fraîcheur exquise. Dans cet opus, tous les oiseaux sont de la fête. Les chanteurs sont accompagnés de violon, violoncelle, flûte, accordéon, percussions. Ils revisitent avec bonheur 21 ritournelles traditionnelles : La p'tite hirondelle, Mon petit lapin a bien du chagrin, Lucioles... Un livret propose les paroles de toutes les chansons, joliment illustrées à l'aquarelle par C. Touzeau. Autre création familiale à ne pas rater : Les 3 papas (2007)

Le Retour des P'tits loups du jazz, avec Stéphane Grapelli – www.enfancemusique.com (21,58€) Dès 5 ans



Dans la lignée de leur premier disque, les P'tits Loups, chorale d'enfants qui swignent avec entrain, chantent sur les airs des grands noms du jazz, des textes contemporains : Paris (Golson), Delire d'un dimanche matin (Fats Waller), La flemme (Ellington), Le chanteur de Blues ... Ils sont accompagnés entre autres par le merveilleux Stéphane Grapelli et son violon.

Des livres-CD

Mon imagier des amusettes : T1 & 2 (album + 1CD audio), musique B. Davois ill. O. Tallec – Gallimard (14€) Dès 1 an

Un chouette de petit livre cartonné de la taille du CD, vivement coloré. Sur chaque double page, fablette, image et description des gestes se répondent pour chanter avec les tout-petits, les faire jouer avec leurs mains et leurs pieds.

Seize « amusettes » classiques : Les petites marionnettes, Bateau sur l'eau, Trois p'tits minous...

Le quartier Enchantant (A+CD) C. Sicre, ill. T. Schamp, Fabulous Trobadors, Bombes 2 Bal & Chorale civique d'A. Bernard. Actes Sud 2006 (23€)

De 7 à 77 ans

Un vrai coup de cœur pour cette création collective qui chante la convivialité, la solidarité, la joie d'être dans le même quartier.

Sous la houlette de Zaza, 9 ans, qui habite avec ses copains le Quartier Enchantant, des gens ordinaires font chaque jour des choses extraordinaires, en



chantant bien sûr ! Que ce soit les 75 ans de M. Grégoire, la ronde des souhaits à la Saint Sylvestre, le déménagement collectif des voisins, tout est prétexte à se rencontrer, s'entraider, chanter.

Cela pourrait sembler une bluette utopique ou naïve si cela ne reposait sur les actions associatives réelles du quartier depuis 30 ans qui ont mis des milliers de gens à l'œuvre chaque jour. Ce CD invite tous les enfants à être, comme Zaza, à l'initiative dans la vie de leur quartier. Et le tout en chantant, bien sûr !

Quelques chansons illustrées

Didier, outre les chansons enfantines, propose dès 4 ans, le répertoire des grands (11€).

Une belle mise en page des paroles et une illustration qui crée l'atmosphère. Pas de CD, mais la partition en fin d'ouvrage : Bobby Lapointe, Bourvil, Charles Trénet, Brassens, Barbara.



L'Ecole des Loisirs (A) ill. George Lemoine : 3 classiques

magnifiquement resitués dans leur contexte historique. (18,30€ et 5,50€)

Au Clair de la Lune
Il pleut, bergère
Le temps des cerises



Passage Piétons : Alors je chante (A) (24€) Superbe recueil en rouge, illustré de photos en noir et blanc, qui regroupe chansons, jeux chantés et comptines de tout temps, car « Parfois on a l'air, d'autre fois les paroles, il faut alors se rencontrer pour échanger, de rappeler, chanter »

Quelques artistes incontournables.

Vous trouverez sur le site du SNUIPP une discographie concernant Anne Sylvestre, Steve Warring, Henri Dès et Pierre Chêne, et une sélection d'autres titres de chansons pour enfants (www.snuipp.fr)

Marie-Claire Plume

LIVRETS SCOLAIRES POUR QUI ET COMMENT ?

Le rapport de l'IGEN fait état de l'utilisation des livrets scolaires utilisés dans les écoles et pointe des questions laissées sans réponse.

A quelles conditions, les livrets scolaires ciblant les compétences peuvent ils être des outils efficaces de l'évaluation des acquis des élèves ? Le récent rapport de l'IGEN consacré aux livrets de compétences relance le débat sur l'évaluation au moment où les nouveaux livrets ministériels censés évaluer les paliers du socle devraient faire prochainement leur entrée dans certaines écoles (voir p. 10).

Depuis la loi d'orientation de 1989, l'enseignement s'appuie sur les compétences instaurant de nouvelles approches des apprentissages. Pour rendre compte des acquis des élèves, l'évaluation fait de même. Les livrets scolaires mis en place dans les écoles témoignent de cette démarche. Pourtant, l'IGEN relève sur le terrain « une extrême diversité des situations, des pratiques d'évaluation d'une école, d'une circonscription, d'un département à l'autre ». Avec pour conséquence, selon

les experts, « une quasi impossibilité de parvenir à une connaissance objective des résultats et encore moins des acquis des élèves ». C'est que, rappelle l'IGEN, pour les enseignants, de nombreuses questions concernant l'utilisation des livrets sont restées sans réponses. Ces derniers doivent être un outil pédagogique qui facilite la cohérence et l'élaboration de programmations concertées entre enseignants afin de mettre en place une véritable différenciation, mais également un outil support de dialogue avec l'élève. Sans oublier la visée sociale de rendu des acquis des élèves auprès des familles. Tout autant de prescriptions qui sont difficilement conciliables sur un seul et même document. En manque d'outils et d'accompagnement, les enseignants sont trop souvent livrés à eux même malgré, ça et là, « des initiatives qui ont abouti localement à des outils inventifs et judicieux ».

La finalité même des livrets est interrogée. Permettent-ils une évaluation formative pour aider les enseignants ? Fournissent-ils un bilan précis et global des acquis des élèves ? Ni l'un, ni l'autre, à en croire les rapporteurs. Selon ces derniers, les supports à l'évaluation de grande section et début de CP aidant à repérer les difficultés naissantes sont sous utilisés, les enseignants n'ayant pas été accompagnés à se les approprier. De plus, la définition même de compétences reste problématique.

« On ne pourra relancer la réflexion sur le livret sans passer par une définition précise des compétences attendues, sans donner aux enseignants des repères précis » en lien avec les programmes prescrit le rapport. Un vrai chantier qui a priori ne se refermera pas avec les livrets de compétences destinés à rendre compte de l'évaluation des paliers du socle et dont la mise en place est balbutiante.

ELEVES EN GRANDE DIFFICULTE LE MINISTERE CHIFFRE A UN QUART

La DEPP* vient de publier un dossier sur « la compréhension à l'écrit et à l'oral des élèves en fin d'école primaire » **. Cette étude, réalisée en 2003, avait fait l'objet d'une note d'évaluation en octobre 2004. Elle comprend trois volets : une double évaluation (écrit – oral), l'étude des contextes, les opinions des différents acteurs (élèves – enseignants – directeurs). Ces résultats ont été croisés pour essayer de dégager des corrélations.

Les principaux résultats de l'évaluation sont les suivants : 3,4 % des élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues à la fin de l'école primaire. 11,6 % sont en grande difficulté. 25,8 % ont des acquis fragiles et devraient rencontrer des difficultés au collège.

On retrouve ici les 40,8 % d'élèves en difficulté, dont 15 % d'élèves en grande ou très grande difficulté. Les performances obtenues sont meilleures en mode oral qu'en mode écrit, et supérieures sur des supports-textes « discontinus » (contenant par exemple des graphiques).

L'étude montre nettement les facteurs qui influent négativement sur les performances : être scolarisé en ZEP, avoir été maintenu dans un cycle, être issu d'un milieu social défavorisé, ne pas être né en France, ne pas avoir été scolarisé en maternelle. A titre d'exemple, 35,1 % de l'ensemble des élèves de ZEP fournissent le groupe des 15 % d'élèves en très grande ou grande difficulté.

Les divers croisements opérés entre les

données ont permis pour cette étude de mettre en lumière des dimensions qui ont un impact : la motivation des élèves, la perception du « métier d'élève », les choix en matière d'enseignement, les impressions de l'enseignant sur le climat de l'école et de la classe. A l'opposé, l'étude n'a pas pu mettre en évidence, pour cette évaluation, un impact mesurable des dimensions suivantes : la relation de l'élève à son enseignant, le travail à la maison, l'opinion des enseignants sur les élèves, les pratiques vis-à-vis des élèves.

*DEPP : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

**le dossier :

<http://media.education.gouv.fr/file/81/7/5817.pdf>

COMPARAISON OCDE

L'ÉCOLE FRANÇAISE PAS SI MAUVAISE

Regards sur l'éducation, publication de l'Organisation de coopération et de développement économique s'attache à évaluer, à comparer la performance des systèmes d'enseignement des 29 pays membres de l'organisation.

L'édition 2007 est sortie mi-septembre et fort est de constater que le système français n'est pas un si mauvais élève. Ceci est d'autant plus vrai si l'on regarde au bout de la chaîne, dans le supérieur où il y a toujours plus de diplômés. Le taux global de scolarisation dans l'enseignement supérieur est de 39 % à égalité avec les États-Unis ou le Danemark, avec un clivage de réussite entre les universités et les filières courtes. Les premières présentent un taux d'obtention de 22 % parmi les 25-34 ans, en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 24 %. En revanche, il est de 17 % pour les filières courtes et technologiques, quand la moyenne OCDE est de 10 %. De façon générale, les pays où la durée globale des études supérieures est la plus courte comme en Australie, en Pologne, ou en Finlande, le taux de scolarisation des jeunes dans l'enseignement supérieur est de 40 % de la classe d'âge des 25-39 ans alors qu'il est de 20 % en Allemagne ou en Autriche dont les programmes sont de longue durée.

Le rapport souligne par ailleurs la faiblesse du système français quant à la lourdeur des programmes. De 7 à 14 ans, un élève passe 7 700 heures à l'école, au-dessus de la moyenne de l'OCDE, et 1 h 45 de plus par jour qu'en Finlande.

Il pointe aussi l'inégalité des parcours scolaires selon l'origine sociale. Un enfant d'ouvrier a toujours deux fois moins de chance de faire des études supérieures que les autres. Enfin, l'OCDE se penche sur les résultats des populations immigrées. Le désavantage des élèves de 15 ans issus de l'immigration (1^{ère} génération) varie d'un pays à l'autre : il est insignifiant en Australie, au Canada mais représente plus de 90 points en Belgique et en Suède. Avec 72 points de différence entre les élèves autochtones et ceux issus de la première génération et 48 points d'écart entre les élèves



Le désavantage des élèves de 15 ans issus de l'immigration représente plus de 90 points en Suède.

autochtones et ceux issus de la seconde génération, la France se situe au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

Leur avis

JEAN-LOUIS BORLOO

Ministre de l'Écologie,
du développement et de l'aménagement
durable

« Sur les OGM tout le monde est
d'accord : on ne peut pas contrôler la
dissémination. Donc on ne va pas prendre
le risque »

ARNAUD APOTEKER

Chargé du dossier OGM
de Greenpeace France

« Est-ce un moyen de calmer les associa-
tions et la société civile en attendant une
loi laxiste autorisant la culture des OGM,
ou l'objectif est-il une vraie loi qui
respecte la liberté et le droit des produc-
teurs et consommateurs de ne pas cultiver
d'OGM ? »

VINCENT CHEYNET

Rédacteur en chef de la Décroissance,
co-organisateur du contre-Grenelle.

« Le Grenelle apparaît comme une opé-
ration médiatique où les décisions finales
seront sûrement marginales au regard des
enjeux. Nous appelons les associations à
quitter le Grenelle ».

ARNAUD GOSSEMENT

Porte parole de France Nature
Environnement

« Ce qui définit un Grenelle et ce qui le
rend pertinent, c'est qu'il réunit tous les
acteurs : l'Etat, les collectivités territo-
riales, les entreprises, les salariés et les
associations. Nous ne menacerons pas de
le quitter. Notre démarche se veut
constructive et pragmatique. Nous restons
à l'écoute et engagés dans le dialogue
environnemental ».

GRENELLE

TOUT LE MONDE IL EST VERT !

Plus de 1000
propositions ont été
avancées par les
participants et non
participants du Grenelle
de l'environnement. Le
gouvernement adoptera
une quinzaine de
mesures. Dès lors, la
consultation tourne à la
guerre des communiqués...



« **A**u Grenelle de l'environnement,
on parlera de tout et sans
tabou »

avait prévenu Nicolas Sarkozy au mois de mai dernier à l'occasion du lancement à l'Élysée de cette super consultation qui devrait connaître son épilogue fin octobre. Le fait est que les sujets abordés dans les six groupes de travail constitués depuis semblent vouloir faire le tour de la question du développement durable. On y parle climat, énergies, agriculture, démocratie, habitat, consommation, industrie, biodiversité, emploi, compétitivité, transports, déchets, connaissance, fiscalité... La question de l'éducation, pourtant essentielle, n'est que superficiellement abordée. Certains sujets que l'on croyait tabous volent même la vedette médiatique à tous les autres, tel celui des OGM. Depuis l'autorisation faite par Alain Juppé à Monsanto fin mai de commercialiser le maïs Mon 810 dont l'innocuité est mise en cause par Greenpeace, le gouvernement semblait avoir définitivement pris parti.

Or, en quelques semaines il a multiplié les annonces, Jean-Louis Borloo promettant fin août la nomination d'une haute autorité sur les OGM (rôle aujourd'hui dévolu à la Commission du génie bio-moléculaire), puis d'une loi pour la fin de l'année et, depuis le 18 septembre d'un gel pur et simple des semis. « Une déclaration qui n'engage à rien puisque seule l'Europe peut prendre une telle décision », avancent les détracteurs, rappelant que les Etats ne peuvent interdire qu'en cas de risque avéré pour la santé publique.

Il n'empêche, ce Grenelle fonctionne comme une caisse de résonance dont le gouvernement n'est pas le seul à user, voire à abuser. Organisations professionnelles, associations, ONG, experts, intellectuels invités ou pas à la table du Grenelle chacun y va de ses déclarations publiques. Conférences de presse et propositions sont tous les jours étalées sur la place publique. Ainsi, début septembre les patrons routiers ont fait la une en proposant de réduire de 10 km/h la vitesse autorisée pour les poids lourds. Une proposition qui a fait long feu car assortie d'autres propositions bien en peine de faire consensus, telle celle de porter de 34 à 44 tonnes la charge autorisée par véhicule.

En octobre, 15 réunions publiques interrégionales seront organisées sur le terrain. Depuis le début des travaux des groupes, plus de 1000 propositions ont été rendues publiques. Le président de la République avait annoncé qu'une quinzaine de mesures seraient arrêtées à l'issue du processus de consultation, comment satisfaire tout le monde ? De là à lui faire un procès d'intention il n'y a qu'un pas que n'ont pas hésité à franchir les organisateurs du « contre Grenelle » le 6 octobre à Lyon qui font remarquer avec le Réseau sortir du nucléaire : « on parlera de tout sauf de l'EPR par exemple ». Comme si tout semblait bouclé d'avance.

Jeudi dernier, Jean-Louis Borloo devait rendre publiques les conclusions des groupes de travail. Suivra une consultation avant que les mesures ne soient annoncées, fin octobre.

Pierre Magnetto

Cinéma

RETOUR EN NORMANDIE

Nicolas Philibert avait tourné il y a cinq ans le mémorable « *Être et avoir* » dans la classe unique de Saint-Etienne sur Usson. Il y a beaucoup plus longtemps, en 1975, il était le jeune assistant du réalisateur René Allio pour « *Moi, Pierre Rivière...* », l'histoire exceptionnelle d'un jeune paysan lettré et taciturne qui massacra sa famille en 1835 et en fit plus tard en prison le récit circonstancié. Allio donna à des paysans normands tous les rôles principaux de son film et Philibert fit le casting avec le jeune Gérard Mordillat.

Il revient donc, trois décennies plus tard, sur les lieux du tournage, rencontrer ces acteurs d'un seul film. Se mélangent alors des images du film d'Allio et les interviews d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas si simple. Devant des hommes et des femmes qui ont aujourd'hui un métier, une vie privée, il décide de filmer cela aussi, avec une sorte de crudité qui donne un ton très particulier à son film. Si l'un d'entre eux est porcher, on verra la truie mettre bas, on le verra tenter de réanimer un porcelet nouveau-né, on verra le boucher tuer le cochon. Si d'autres ont eu des drames intimes, ils en parleront plus que de leurs souvenirs d'acteurs. S'ils ont eu des bonheurs, on les verra réunis en famille, ou se mariant au milieu de leurs

amis. Mais ils reviennent tous sur cette ancienne expérience du cinéma, avec émotion et précision, et des commentaires de "professionnels à distance". Un film très composite, très composé vaudrait-il mieux dire, qui s'échappe sans cesse vers de nouvelles significations, imprévues. Retrouvera-t-on avant la fin du film Claude Hébert, le comédien principal, aujourd'hui disparu on ne sait où? Saura-t-on quel est la trace terriblement intime pour Philibert que cachent les scènes qu'Allio ne conserva pas au montage? Saura-t-on pourquoi Philibert est à la fois si varié dans son propos et si cohérent au bout du compte? A un moment de leur carrière, certains cinéastes ont envie de réaliser un film sur... le cinéma. « *La nuit américaine* » pour Truffaut, « *Les ensorcelés* » pour Minelli. Voici donc le film de Philibert sur le cinéma, le bel autoportrait d'une passion.

René Marx

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.laviedesfilms.com



Musique

JAZZ EN VERVE

Quelques mois après la mort du parrain de la soul, le label Verve sort un album posthume. Il s'agit d'une réelle démarche artistique et pas seulement commerciale pour mettre au jour un aspect méconnu de l'initiateur du funk. Celui qui chanta le gospel enfant et influença le rythm and blues est ici bien en verve. Chanteur mais aussi organiste, Mr Dynamite est apaisé, plus crooner qu'extasy, l'interprète fait patte de velours. Une compilation étonnante.

Susie Arioli band, remarqué après ses premières parties de Ray Charles, est ici enregistré en Live au festival de Jazz de Montréal. La chanteuse et son guitariste

Jordan Officer s'inspirent délicieusement du répertoire des années 30 à 50. Un DVD comprend les classiques du groupe avec des chansons de l'époque swing, des ballades country (Roger Miller), Bluesy (Peter Chatman)... Le Cd propose six titres qui ne sont pas sur le DVD. Classique pur.

Laure Gandebeuf

JamesBrownJazz Verve
Susie Arioli Band live at Le festival International de Jazz de Montréal DVD et CD Justin Time
en concert à Paris le 17 octobre au SUNSET

L'AGENDA

FÊTE DE LA SCIENCE

Evènements et manifestations se multiplieront à travers toute la France du 8 au 14 octobre pour fêter les



sciences. Certains thèmes sont déjà définis car 2007 est la 4ème année poilaire internationale et marquera le cinquantième anniversaire du lancement du Spoutnik (4 octobre 1957)
www.fetedelascience.fr

Première journée nationale des DYS

Quels sont les besoins de ceux et celles qui souffrent de tous ces troubles (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...)? Ce premier rendez-vous le 10 octobre à Paris (Palais de la Mutualité) sera consacré aux « troubles spécifiques du langage et des apprentissages en 2007 ».

Renseignements :
www.journee-des-dys.info

Journée mondiale du refus de la misère

Le 17 octobre a été dédié aux manifestations pour l'élimination de la pauvreté en 1992 par l'ONU. Cette célébration se déroulera à Paris sur le parvis des Droits de l'homme, place du Trocadéro, là où se sont produits les premiers rassemblements dès 1987 « pour rendre honneur aux victimes de la faim, de la violence et de l'ignorance ». Pour les autres lieux en France, les renseignements se trouvent

sur le site
www.oct17.org.fr
www.journee-des-dys.info/

« C'EST DANS LES COMMUNES LES MOINS FAVORISÉES QUE L'OFFRE SCOLAIRE EST LA MOINS RICHE »

Qui revendique le plus la mixité sociale ?

Ce qui me frappe beaucoup c'est que ceux qui parlent le plus de la mixité, comme pivot de l'intégration républicaine, sont aussi ceux qui la pratiquent le moins dans leur vie urbaine. Les classes supérieures ou la classe politique dirigeante, sont le plus souvent bien protégées dans l'espace, dans les quartiers inaccessibles aux classes populaires et aux populations issues de l'immigration. On peut mettre en vis-à-vis les tendances d'évolution de la ségrégation urbaine et l'évolution de la ségrégation scolaire.

Quels sont les liens entre ségrégation et carte scolaire ?

Les travaux au croisement de la sociologie urbaine et de la sociologie de l'école aboutissent à plusieurs résultats intéressants. D'une part, les communes les plus favorisées sont celles qui proposent l'offre scolaire publique la plus riche et la plus diversifiée. D'autre part, ces mêmes communes les plus favorisées concentrent l'offre privée la plus attractive et la plus sélective. Enfin, même dans ces communes plutôt favorisées du point de vue de leur peuplement et du point de vue de leur offre scolaire, les catégories qui pratiquent le plus l'évitement, (scolarisation hors commune), sont les catégories supérieures.

Quels sont les effets de la carte scolaire ?

La carte scolaire consiste à affecter un collège public à un enfant en fonction du lieu de résidence de ses parents. Elle reflète dans les écoles l'inégale distribution des catégories sociales existant dans l'espace urbain. C'est une mesure profondément inégale dans ses effets car elle enferme encore plus les catégories les moins bien dotées dans des territoires aux ressources scolaires moindres, et elle s'applique de façon très flexible aux catégories déjà les mieux dotées.

Premier obstacle, on demande à une mesure ayant un fondement territorial d'avoir un objectif de mixité alors même que les zones géographiques considérées ne garantissent



Marco Oberti

Maître de conférences des universités à Science Po Paris et chercheur à l'Observatoire sociologique du changement.

« Ses travaux les plus récents portent sur les classes sociales et les inégalités urbaines et scolaires abordées sous l'angle de la ségrégation. »

pas cette mixité. Second obstacle, la demande faite aux établissements d'atteindre cet objectif de mixité alors même que les établissements privés bénéficiant de fonds publics conventionnés ne sont pas soumis à cette injonction. Le troisième obstacle est l'inégalité dans la répartition de l'offre scolaire, publique et privée, ce qui rend la carte scolaire inefficace.

Quelles propositions faites-vous ?

Supprimer purement et simplement la carte scolaire risque d'amplifier des phénomènes de stigmatisation dans certains cas et de rendre plus sélectif le recrutement dans d'autres. La capacité à être mobile dans l'espace urbain et donc à délocaliser la scolarisation de son enfant, au collège en particulier, est proportionnelle à l'appartenance sociale. Il faut donc élargir les secteurs scolaires, convaincre les parents d'origine populaire qu'ils ont intérêt à envisager une mo-

bilité scolaire pour leurs enfants, et leur en donner les moyens.

Les établissements des zones populaires, en plus des moyens nécessaires pour assurer les actions de soutien, doivent être dotés de la même richesse et de la même diversité que les établissements des zones plus favorisées : options, classes bilingues, etc...

Et l'école primaire ?

La crispation sur l'école, liée au public qui la fréquente, est beaucoup moins marquée à l'école primaire. Les taux d'évitement mesurés à partir de la scolarisation hors commune sont faibles, même s'il y a des différences selon les catégories sociales. Dans les milieux favorisés, le choix du quartier est plus souvent lié à la possibilité d'accéder à une école privée très réputée ou à un collège public très sélectif dans son recrutement et proposant une offre scolaire attractive. En revanche, dans des quartiers plus ordinaires, que j'appelle « *moyens mélangés* », il y a chez les parents toujours un peu d'appréhension sur le recrutement de l'école, son niveau, son fonctionnement, ses projets, mais il n'y a pas une stratégie très élaborée de choix résidentiel en fonction de l'école.

Mais, dans ces quartiers « *moyens mélangés* » où on trouve précisément le plus de mixité, les parents peuvent engager des stratégies d'évitement lorsqu'ils commencent à avoir l'impression que l'école ou le collège ne reflète plus l'idée qu'ils se font du mélange social dans leur quartier. Il suffit de quelques éléments, de quelques comportements de parents qui vont commencer à éviter ou de certains désordres scolaires dans une classe pour voir des parents commencer à s'interroger...

Propos recueillis par Daniel Labaquère

Dernières publications : *Emeutes urbaines et protestations, une spécificité française (avec Hugues Lagrange)* Presses de Sciences Po, 2006
L'école dans la ville. Ségrégation - mixité - carte scolaire, Presses de Sciences Po, 2007